

Routine Training Dress (shirt) / Tenue courante pour l'entraînement (chemise)	
C2A	
COMPOSITION	COMPOSANTES
<p>Same as C-2 duty dress less jacket.</p> <ul style="list-style-type: none"> • The following item must be worn on the shirt: <ul style="list-style-type: none"> ○ Rank slip-ons; ○ Undress ribbons; ○ Expedition pins; and ○ Cadet citation pin • The following are not to be worn on the shirt: <ul style="list-style-type: none"> ○ medals; ○ Duke of Edinburg pin; and ○ biathlon and marksmanship pins. • Metal parachutist wings may be worn on the shirt if the cadet has them. • Nametag may be worn at the discretion of the CO. • Undershirt, if worn, shall not be visible at the neck opening and at the sleeves. <p>OCCASION OF WEAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • During summer dress period at the Cadets Corps and CSTC; • Routine training dress day to day; • Routine parade; • Appropriate social occasions ; • Year round for indoor training; • Other occasions as ordered. 	<p>Comme la tenue C-2 (Tenue de service courant), mais sans la veste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les items suivants doivent être portés sur la chemise : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les pattes d'épaule amovibles; ○ Les rubans de médailles; ○ Les épinglettes d'expédition; et ○ L'épinglette de citation des cadets. • Les items suivants ne sont pas portés sur la chemise: <ul style="list-style-type: none"> ○ médailles; ○ épinglette du prix du Duc d'Édimbourg; et ○ épinglettes de biathlon et de tir. • Les ailes de parachutiste en métal peuvent être portées sur la chemise si le cadet en possède. • La plaquette d'identité peut être portée à la discrétion du cmdt. • Le gilet de corps ne doit pas être visible dans l'ouverture du col et au bord de la manche s'il est porté. <p>OCCASION DE PORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors de la période de tenue d'été au corps de cadets et au CIEC; • tenue courante pour l'entraînement de tous les jours; • parades routinières; • rencontres sociales appropriées; • toute l'année pour l'entraînement à l'intérieur; • autres occasions selon les ordres reçus.